

**CAP**  
**Ouvrier archetier**  
Matériel et informations candidat

Informations à porter à la connaissance des candidats avant les épreuves d'examen.

(À joindre à la convocation)

Outillage à apporter par le candidat :

Pour l'épreuve écrite : le candidat doit apporter le matériel de dessin nécessaire (crayon HB, gomme, règle graduée, pied à coulisse).

Aucun document n'est autorisé.

Pour l'épreuve pratique : le candidat devra fournir

- Une baguette de violon de section carrée débitée dans le fil, non cambrée, dégrossie sur coup de rabot, tête brute non dégrossie (section rectangulaire) ;
- Une hausse de violon avancée (longueur 47 mm, hauteur 22 mm, grande largeur 15 mm) non creusée à la gouge mais dégorgeement percé et scié, passant brasé non ajusté sur la hausse ;
- D'un bouton violon plein ou bouton-virole commencé (ébène et collerette), non limé et rond.

L'état d'avancement du dégrossissage sera validé par l'examineur avant le début de l'épreuve.

Il devra également se munir des outils, formes, gabarits et autres fournitures nécessaires à la réalisation d'un archet de violon sans mèche.

<b>CAP Ouvrier Archetier</b>	<b>Code : 2406-CAP OA EP2 1</b>	<b>Session 2024</b>
<b>EP2 – Épreuve pratique – Travaux manuels</b>		<b>Page 1 sur 1</b>